

Comptabilité des dépenses engagées des sous-gestionnaires de crédits
 Sous-Gestionnaire Fiche intercalaire des engagements
 Code comptable Mois: 195 Imputation:
 Montant subdélégué: 5.000,- Libellé Feuille N
 C.V. swanagana - swinkavu.

N°	Dates des engagements	Libellés succincts des dépenses - Noms des fournisseurs, N° des Bons, lettres ou autres documents	Montant des engagements	Montants des annulations	Montants nets des engagements	Visa!N° B.C LD de l'
1	15.5.60	Néant.				
2	15/6/60	Néant.				
3	15/6/60	Néant				

Comptabilité des dépenses engagées des sous-gestionnaires de crédits
 Sous-Gestionnaire Fiche intercalaire des engagements
 Code comptable Mois: 195 Imputation:
 Montant subdélégué? Libellé Feuille N 91990270200908

N°	! Dates des engagements	Libellés succincts des dépenses - Noms des fournisseurs, N° des Bons, lettres ou autres documents	Montant des engagements	Montants des annulations	Montant nets des engage- ments	Visa	N°
						B.C	LD de l'
1	15.3.59	Engag.approx. mars	2.000		2000		
2	14.6.59	Annulation poste 1		2000	-		
3	15.6.59	Engag.approx.juin	2.000		2000		
4	15.9.59	Annulation poste n° 3		2000	-		
5	15.12.59	Néant					
6	15.3.60	Néant					

Désignation ~~antédictive~~ gestionnaire
de crédit

COMPTABILITE DES DEPENSES ENGAGEES SOUS-GESTIONNAIRES DE CREDITS

Budget	Ordinaire		
	Extra-ordinaire.	Exercice 19	58
Pour ordre			
027	02		
Article....littera....sous-littera.....			
Dénomination du travail-Libelle complet			
Document par lequel la subdélégation a été accordée			
N° 49/BO 58 du 1/1/58			

N°	Dates des engagements	Libellés succints	Montants des engagements	Montants annuels	Montants nets	B.C. si	Visa du livre de caisse ou gestio-	N° du ordon-
1	28.2.58		néant					
2	15.3.58		néant					
3	15.6.58		néant					
4	15.9.58		néant					
5	15.12.58	Engag. ap-						
6	29-1-59	prox. déc. Annulé poste n°5	6000		6000			
7		prochainement		6000				
		Payement						
		indemnités						
		tir CVE						
		pr ex. 1958	5025			5025		59/1/59
		A reporter						

(1) Modifications apportées à la subdélégation initiale par retraits ou des augmentations notifiées dans le courant de l'exercice. Le dernier montant connu à la fin d'un trimestre doit toujours figurer à l'état statistique ad hoc.

Rémarque importantes:

- 1° Tout dépassement de crédit non autorisé préalablement, engage la responsabilité pécuniaire du sous-gestionnaire et donne lieu à l'ouverture de l'action disciplinaire.
 - 2° Tout engagement nouveau, au cours de prolongation d'un B.O. est formellement proscrit.
 - 3° Toute augmentation d'engagement au cours de la période de prolongation d'un B.O. doit être dûment justifiée(imprévisible absolue). Le sous-gestionnaire a pour obligation de suivre régulièrement l'évolution de ses crédits,d'évaluer le montant des dépenses non encore liquidées et de porter en temps utiles à sa fiche mod.I des engagements approximatifs suffisants pour couvrir toutes les charges prévisibles incomptant au Budget grevé.
 - 4° Les imputations à "exercice clos"doivent rester exceptionnelles et faire l'objet d'une justification complète et détaillée.Le sous-gestionnaire a pour devoir de surveiller l'apurement de ses engagements d'après les données de l'ordonnancement de rechercher les facturations non en force effectuées et de les rappeler en temps opportuns aux fournisseurs.